

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Suis-je encore éligible ?

Guide destiné aux étudiants étrangers ressortissants hors Union européenne



Si vous êtes éligible

Aucune démarche requise



Si une démarche est nécessaire

Mise à jour sur caf.fr



Si votre situation est incertaine

Contactez le CROUS ou la CAF

Qu'est-ce que l'APL ?

Versée directement à Hénéo par la CAF, l'Aide Personnalisée au Logement (APL) est calculée selon vos ressources, votre loyer et votre lieu de résidence. Elle peut représenter **plusieurs dizaines à centaines d'euros par mois** qui viennent en réduction du montant que vous avez à payer. Suite à la réforme de 2024, les conditions d'accès ont changé pour les étudiants de nationalité étrangère.



Qui peut en bénéficier ?

Tout étudiant locataire en France, sous conditions de nationalité et de situation, peut percevoir l'APL. Ce guide vous aide à vérifier si vous êtes concerné(e) par la réforme.



Quel montant ?

L'APL est calculée selon vos ressources, votre loyer et votre lieu de résidence. Elle peut représenter plusieurs dizaines à centaines d'euros par mois.



La réforme de 2024

Depuis 2024, une condition de lien avec la France (activité professionnelle, titre de séjour, etc.) est exigée pour les ressortissants hors UE/EEE/Suisse.



Comment utiliser ce guide ? Suivez les étapes dans l'ordre. À chaque étape, identifiez votre situation et suivez la flèche correspondante.

Étape 1 — Suis-je concerné(e) par la réforme ?

ÉTAPE 1 / 4

Quelle est votre nationalité ?

FR Nationalité française

✓ Vous conservez l'APL

EU Pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rép. Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède

✓ Vous conservez l'APL

EEE ou Suisse

Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

✓ Vous conservez l'APL

Autre pays (hors UE / EEE / Suisse)

Vous pourriez être concerné(e) par la réforme. Votre éligibilité dépend de votre situation personnelle.

⚠ Passez à l'étape 2

Étape 2 — Puis-je conserver l'APL ? (pour les étudiants hors UE/EEE/Suisse)

ÉTAPE 2 / 4

Cochez la case qui correspond à votre situation :

A

Binationalité incluant la nationalité française

Vous possédez la nationalité française en plus d'une autre nationalité.



Vous conservez l'APL — aucune démarche requise

B

Réfugié(e), protection subsidiaire ou apatride

Vous bénéficiez d'une protection internationale reconnue en France.



Déclarez votre situation à la CAF pour conserver l'APL

C

En alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Vous avez un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation en cours.



Déclarez votre situation à la CAF pour conserver l'APL

D

Activité professionnelle (job étudiant, auto-entrepreneur, CDD, CDI, stage)

Vous exercez une activité rémunérée, même à temps partiel.



Déclarez votre situation à la CAF pour conserver l'APL

E

Titre de séjour + domicile en France depuis ≥ 2 ans + foyer fiscal en France depuis ≥ 2 ans

Les 3 conditions doivent être remplies simultanément.



Demandez d'abord une bourse Crous → puis déclarer l'obtention de la bourse à la CAF pour conserver l'APL

?

Aucune de ces situations ne me correspond

Votre cas particulier nécessite une vérification individuelle.



Contactez la CAF pour étudier votre dossier. Une liste d'aides alternative est présentée dans ce guide. En cas de difficulté, contactez l'équipe Hénéo présente en résidence.

⚠ Ce cas est particulier : l'accès à l'APL est conditionné à l'obtention d'une bourse sur critères sociaux délivrée par le Crous. Voici le parcours à suivre :

Les 3 conditions à réunir simultanément :

1

Vous disposez d'un titre de séjour français en cours de validité

2

Vous êtes domicilié(e) en France depuis au moins 2 ans

3

Vous êtes rattaché(e) à un foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans

Le parcours à suivre :



Demandez la bourse Crous

Sur messervices.etudiant.gouv.fr
(dossier social étudiant)



Obtenez la bourse

Si les 3 conditions sont remplies, vous êtes éligible à la bourse sur critères sociaux



Accédez à l'APL

La bourse Crous ouvre automatiquement le droit à l'APL. Déclarez-la sur caf.fr

Étape 3 — Mettez à jour votre dossier sur caf.fr

ÉTAPE 3 / 4

Si vous relevez des cas C, D ou E (avec bourse Crous obtenue), déclarez votre situation à la CAF.



Comment mettre à jour votre dossier ?

- 1 Connectez-vous sur www.caf.fr
- 2 Accédez à « Mon compte »
- 3 Sélectionnez « Déclarer un changement de situation »
- 4 Renseignez votre activité professionnelle ou votre alternance
- 5 Joignez les pièces justificatives requises
- 6 Validez votre déclaration



Pièces justificatives selon votre situation

Cas C — Alternance

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation signé • Attestation employeur

Cas D — Activité pro

Contrat de travail (CDD/CDI/temps partiel) ou attestation de stage • Bulletins de salaire récents (3 derniers mois) • Justificatif auto-entrepreneur si applicable

Cas E — Bourse Crous

Titre de séjour en cours de validité • Justificatif de domicile en France depuis ≥ 2 ans (quittances de loyer ou attestation) • Avis fiscal français sur les 2 dernières années • Notification d'attribution de la bourse Crous

Étape 4 — Qui contacter si j'ai un doute ?

ÉTAPE 4 / 4

Votre situation n'entre dans aucune des cases ? Ou vous avez des questions ? Voici les bons interlocuteurs :



La CAF

Caisse d'Allocations Familiales

Contact :

- Site : www.caf.fr
- Téléphone : 32 30 (service public, prix d'un appel local)
- Espace personnel en ligne pour toutes vos démarches
- Permanences physiques dans votre département

💡 Pour toute question sur votre dossier APL, les pièces justificatives à fournir ou le statut de votre demande.



Le Crous

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Contact :

- Site : messervices.etudiant.gouv.fr
- Téléphone : renseignez-vous auprès de votre Crous régional
- Dépôt du Dossier Social Étudiant (DSE)
- Permanences dans votre campus

💡 Pour demander une bourse sur critères sociaux (cas E) ou vérifier votre éligibilité à une aide étudiante.



Service social de votre établissement

Assistant(e) social(e) ou service de la vie étudiante

Contact :

- Renseignez-vous auprès de votre scolarité ou de votre BDE
- Accompagnement personnalisé et confidentiel
- Aide à la constitution des dossiers
- Orientation vers les bons interlocuteurs

💡 Pour un accompagnement individualisé, notamment si vous avez une situation complexe ou une urgence sociale.

Récapitulatif — Mon éligibilité à l'APL

Votre situation	Résultat	Démarche à effectuer
Nationalité française	✅ APL maintenue	Aucune démarche
UE / EEE / Suisse	✅ APL maintenue	Aucune démarche
Hors UE — Binational(e) français	✅ APL maintenue	Aucune démarche
Hors UE — Réfugié(e) / Protection subsidiaire / Apatride	⚠️ Sous condition	Déclarez votre situation à la CAF sur caf.fr
Hors UE — Alternance (cas C)	⚠️ Sous condition	Déclarez votre situation à la CAF sur caf.fr
Hors UE — Activité professionnelle (cas D)	⚠️ Sous condition	Déclarez votre situation à la CAF sur caf.fr
Hors UE — Bourse Crous + 3 conditions (cas E)	⚠️ Sous condition	Demandez une bourse Crous → puis déclarer à la CAF
Hors UE — Aucune des situations ci-dessus	❌ Non éligible a priori	Ce guide présente des aides alternatives. 💡 Contactez l'équipe Hénéo en cas de difficulté.

En cas de doute, n'attendez pas : contactez la CAF (32 30), le Crous ou le service social de votre établissement.



AIDES SOCIALES ÉTUDIANTS

D'autres aides pour vous soutenir

En cas de difficultés financières ponctuelles ou durables, des services peuvent vous accompagner. Ils peuvent également vous aider sur d'autres problématiques : accès au logement, santé, écoute psychologique...



Aides d'urgence

CROUS



Aide au logement

Mobili-Jeune



Prime d'activité

Alternants & salariés



Accompagnement social

Paris & associations

Aides d'urgence CROUS — Pour faire face à une situation difficile

Le CROUS de Paris propose deux types d'aides financières d'urgence, cumulables entre elles et avec la bourse sur critères sociaux, accessibles tout au long de l'année universitaire.



Aide d'urgence ponctuelle

Pour des situations nouvelles & imprévisibles

Pour qui ?

Tout étudiant (boursier ou non) inscrit en formation initiale dans un établissement de l'Académie de Paris, âgé de moins de 35 ans.

Quand ?

Tout au long de l'année universitaire. Chaque dossier est examiné par une commission hebdomadaire.

Comment ?

1. Prise de RDV en ligne avec le service social CROUS
2. Constitution du dossier avec justificatifs
3. Instruction par une assistante sociale
4. Présentation en commission restreinte

Cumul possible

Cumulable avec bourse sur critères sociaux, aide annuelle, complément mobilité et complément mérite.



Aide d'urgence annuelle

Pour des difficultés financières durables

Pour qui ?

Étudiant en situation de précarité durable, inscrit en formation initiale dans l'Académie de Paris, sans condition de boursier.

Conditions

Situation évaluée par une assistante sociale du CROUS. La commission se réunit régulièrement tout au long de l'année.

Montant

Variable selon la situation. Peut être renouvelée en cas de persistance des difficultés.

Lien utile

crous-paris.fr → Bourses et aides financières → Aides spécifiques



Aide Mobili-Jeune®

Aide au logement pour les alternants



Qui ?

Jeunes de moins de 30 ans, en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole.



Quoi ?

Aide mensuelle prenant en charge une partie du loyer. Le montant varie selon la situation.



Comment ?

Demande à effectuer en ligne sur actionlogement.fr, rubrique Aide Mobili-Jeune.



Lien

actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune



Réservée aux alternants du secteur privé non agricole uniquement.



Prime d'activité

Complément de revenus pour les actifs



Qui ?

Étudiants salariés, stagiaires et apprentis de plus de 18 ans, sous conditions de ressources.



Quoi ?

Aide mensuelle versée par la CAF pour compléter les revenus du travail. Montant calculé selon vos revenus.



Quand ?

Renouvelée tous les 3 mois. Démarche à réaliser sur caf.fr, rubrique « Prime d'activité ».



Lien

service-public.gouv.fr → Rechercher « Prime d'activité étudiant »



Cumulable avec l'APL et la bourse Crous sous conditions de ressources.

Accompagnement social — Qui peut m'aider près de chez moi ?

Votre établissement

Université ou école

- Un(e) assistant(e) social(e) est souvent disponible au sein de votre établissement.
- Renseignez-vous auprès de l'accueil de votre scolarité, du Bureau de la Vie Étudiante (BVE) ou de votre BDE.
- Accompagnement personnalisé, confidentiel et gratuit.
- Orientation vers les aides adaptées à votre situation.

 Premier réflexe : contacter votre service de vie étudiante.

Votre employeur

Si vous travaillez (alternance, job étudiant)

- Selon la taille de l'entreprise, le service RH peut vous orienter.
- Certaines entreprises ont un(e) assistant(e) social(e) en interne.
- Vous pouvez également contacter l'assistant(e) social(e) de la médecine du travail.
- Cette démarche est confidentielle et sans impact sur votre contrat.

 Applicable en alternance, CDD, CDI ou job étudiant.

Services de la Ville de Paris

Maison des Solidarités — dans chaque arrondissement

- Une Maison des Solidarités dans chaque arrondissement : <https://www.paris.fr/lieux/maisons-des-solidarites-ex-casvp/tous-les-horaires>
- Accompagnement social aux Parisiens en cas de difficultés (logement, aides, énergie).
- Lien : paris.fr → Aides au logement et à l'énergie

 Ouvert à tous les Parisiens, sans conditions particulières.



Maison des Étudiants de Paris

maison-etudiante.paris

Permanences pour vous aider dans vos projets professionnels, entrepreneuriaux, associatifs et dans votre vie étudiante.



Maison étudiante 3ème

50 rue des Tournelles – 75003 📞 01 49 96 65 30



Lun–Sam : 10h00–22h00



Maison étudiante 6ème

76 bis rue de Rennes – 75006 📞 01 40 46 44 30



Mar–Ven : 10h–22h | Sam : 10h–18h



Quartier Jeunes (QJ) Paris

4 place du Louvre – 75001 Paris

Un lieu universel et bienveillant, ouvert à tous les jeunes de 16 à 30 ans d'Île-de-France (lycéens, étudiants, jeunes actifs, en recherche d'emploi, de stage ou d'apprentissage).



Formation & insertion professionnelle



Accès aux droits & santé



Engagement citoyen & bénévolat



Loisirs, culture, sport & bien-être

Récapitulatif — Toutes les aides disponibles

Aide	Pour qui ?	Démarche	Contact
 Aide d'urgence ponctuelle CROUS	Tout étudiant < 35 ans, Académie Paris	RDV service social CROUS	crous-paris.fr
 Aide d'urgence annuelle CROUS	Tout étudiant en précarité durable	RDV service social CROUS	crous-paris.fr
 Aide Mobili-Jeune®	Alternants < 30 ans, secteur privé	Demande en ligne	actionlogement.fr
 Prime d'activité	Étudiants salariés / apprentis > 18 ans	Déclaration sur caf.fr (tous les 3 mois)	caf.fr
 Service social établissement	Tous les étudiants	Contacter scolarité / BVE / BDE	Votre établissement
 Assistance sociale employeur	Alternants & salariés	Contacter service RH	Votre employeur
 Maison des Solidarités	Tous les Parisiens	Permanences sans RDV	01 40 40 82 00
 Maison des Étudiants	Tous les étudiants parisiens	Accueil libre	maison-etudiante.paris
 Quartier Jeunes (QJ)	16–30 ans, Île-de-France	Accueil libre	4 place du Louvre, Paris 1er
 Association Nineteen	Tous les étudiants	Prise de RDV par mail/tel	nineteen@ghu-paris.fr